AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 10 juin 2025, les ordonnances suivantes :

OCA25 16 0147

Autorisant, conformément au *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), la réalisation d'un projet d'art mural en hommage à Micheline Legendre sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir aux abords de l'Îlot Saint-Viateur situé au 34, avenue Saint-Just.

OCA25 16 0148

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS – ST-GERMAIN »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) et du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Kelvin, dans sa totalité, entre Dunlop et De Vimy ainsi que de l'avenue St-Germain, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins – St-Germai**n » le 14 juin 2025, de 15 H à 22 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « CHAUD SHOW : FÊTE DE FIN D'ANNÉE – L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) et du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), le conseil autorise l'occupation temporaire du Parc Outremont le 17 juin 2025, de 9 H à 22 H, pour la tenue de l'événement « **Chaud Show - Fête de fin d'année** » organisé dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également la tenue d'un défilé sur l'avenue De l'Épée, entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues De l'Épée et Bloomfield le 17 juin 2025 de 15 H à 15 H 30.

POUR L'ÉVÉNEMENT « SORTIE DE FIN D'ANNÉE – COLLÈGE STANISLAS »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien et le terrain de soccer synthétique le 17 juin 2025, de 11 H à 16 H dans le cadre de l'événement « **Sortie de fin d'année** » organisée par le Collège Stanislas.

POUR L'ÉVÉNEMENT « COURSE CROSS-COUNTRY – ÉCOLE LAJOIE »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien le 19 juin 2025, de 8 H à 15 H, dans le cadre de l'événement « **Course Cross-country** » organisée par l'école Lajoie.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PROGRAMMATION CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE DE L'AVENUE BERNARD »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'intersection au coin des avenues Bernard et Outremont le samedi 5 juillet 2025, de 9 H à 22 H, dans le cadre de l'événement « **Programmation culturelle et événementielle de l'avenue Bernard** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « CLINIQUE MOBILE DE VACCINATION »

Conformément aux dispositions du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire des parcs Outremont et John-F-Kennedy le 16 juillet 2025, de 9 H à 17 H, pour la tenue de l'événement « **Clinique mobile de vaccination** » organisé par le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PROGRAMMATION CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE DE L'AVENUE BERNARD »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'intersection au coin des avenues Bernard et Outremont de 8 H à 22 H le samedi, 9 août 2025, dans le cadre de l'événement « **Programmation culturelle et événementielle de l'avenue Bernard** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FORUM DES AÎNÉS – TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS »

Conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), le conseil autorise le stationnement sans vignette le 9 octobre 2025 de 9 H à 18 H, dans le cadre de l'événement « **Forum des aîné**s » organisé par la Table des concertations des aînés, et ce, aux endroits suivants :

- l'avenue Davaar, entre les avenues Van Horne et du Manoir;
- l'avenue McEachran, entre les avenues Van Horne et Thérèse-Lavoie-Roux;
- le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Thérèse-Lavoie-Roux;
- l'avenue Stuart, entre les avenues Van Horne et Ducharme;
- l'avenue Wiseman, entre les avenues Van Horne et le cul-de-sac au nord de Manseau;
- l'avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Wiseman.

OCA25 16 0149

Conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), le conseil autorise jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement, l'implantation et l'aménagement d'une rue active et familiale visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur, et ce, à l'endroit suivant :

- sur le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues les avenues Lajoie et Van Horne.

OCA25 16 0150

POUR L'ÉVÉNEMENT « TOURNOI DE TENNIS INTERNATIONAL DES VILLES JUMELÉES – COMITÉ DE JUMELAGE »

Conformément aux dispositions du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation des terrains de tennis des parcs Joyce et Garneau du 26 juillet au 2 août 2025 inclusivement, à raison de 4 H par jour, pour la tenue des parties de tennis disputées dans le cadre de l'événement « **Tournoi de tennis international des villes jumelées** » soulignant le 150e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont et le 50e anniversaire du jumelage entre Outremont et le Vésinet.

Le conseil autorise également l'occupation du chalet du parc Joyce les 26 juillet et 2 août 2025, de 9 H à 22 H, pour la tenue des cérémonies d'ouverture et de fête de clôture du tournoi de tennis.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation à l'article 6, alinéas e), g) et i) dudit règlement afin de permettre la vente d'articles divers, la consommation de boissons alcoolisées et la publicité.

Montréal, le 16 juin 2025

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate